



Plus value immobilière que peut on déduire ?

Par **Chrysty**, le **12/06/2018** à **23:42**

Bonjour,

Quels sont les frais qui viennent en déduction sur la plus value immobilière?

Prix d'achat du bien = 72414 € (en 2001)

Frais d'acquisition = 5183 €

Frais de prêt = 763 €

Prix de vente = 173000 € (en 2018)

Puis je faire déduire en plus des frais d'acquisition les frais de prêts ? car si tel est le cas cela est plus intéressant pour moi que l'autre calcul, d'où ma question.

Eventuellement, Peut on contester le montant de la plus value après l'avoir acceptée et quel en est le délai ?

Par **Visiteur**, le **13/06/2018** à **12:52**

Bonjour

Votre impôt doit être d'environ 16.000 € ?

En général, les déductions sont:

Pour les frais d'acquisition (comprenant les frais d'emprunt), forfait de 7,5% légal (5431) du prix d'acquisition ou leurs montants réels .

Frais et taxes supportés pour la vente : le coût des diagnostics, la commission d'agence à la charge du vendeur, etc.

Forfait travaux de 15% du prix d'acquisition uniquement si la durée de détention est supérieure à 5 années pleines ou pour leurs montants réels (sur factures d'entreprise).

Par **Chrysty**, le **14/06/2018** à **19:00**

Grand merci pour la rapidité de votre réponse qui m'a vraiment rendu service.

j'ai un autre sujet qui m'interpelle...

L'acheteur a fait scinder en deux parties le prix de la vente,

- Prix de l'immeuble = 173000 €

- Moins prix des meubles = 7250 €

D'où un prix restant pour l'immeuble a 165750 €

Dans ce cas quelle somme doit on prendre pour le calcul de la plus value ?

J'attends votre réponse impatientement car on m'a demandé, ce jour, de retourner la plus value signée.

Merci d'avance.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **14/06/2018** à **22:25**

La valeur du mobilier n'est pas prise en compte pour la détermination de la plus-value immobilière.

Mais lisez ici

bofip.impots.gouv.fr/bofip/263-PGP